

Questions orales

En ce qui a trait à la mesure présentée à l'assemblée législative de l'Ontario vendredi dernier, le premier ministre de la province a lui-même déclaré qu'il ne croyait pas faire fi de cet accord. Il a parfaitement raison. Qu'il le méprise ou pas, il n'y nuit en rien. Le chef de l'opposition, M. Bob Rae, a déclaré aux journalistes que cette mesure équivalait à une dérobade totale en ce qui concerne la stratégie du libre-échange. Quant à votre question calomnieuse, elle équivalait elle aussi à une véritable dérobade!

LES BANQUES DE SANG COMMERCIALES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur, qui a pris semble-t-il l'habitude d'accuser de diffamation et de tout ce qu'on voudra ceux qui ne sont pas d'accord avec lui.

Je constate avec plaisir qu'il change aujourd'hui la version qu'il a donnée à la Chambre vendredi au sujet de l'application de l'Accord de libre-échange aux soins de santé privés et sans but lucratif du Canada.

Pour la première fois de l'histoire du Canada, son gouvernement a approuvé la création à Montréal, dans le secteur privé, d'une banque de sang commerciale. Est-ce que le ministre voudrait dire pour quelle raison les banques de sang commerciales ont été inscrites dans l'accord?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, puis-je répéter pour l'édification de la députée, qui n'a jamais l'air de comprendre la première fois qu'on lui dit une chose, qu'il n'y a rien du tout dans l'Accord de libre-échange canado-américain qui oblige ou qui force les Canadiens à avoir une distribution commerciale de sang?

Le système canadien peut et va demeurer. La Croix-Rouge canadienne va continuer de fournir le sang gratuitement à ceux qui en ont besoin.

Mais les provinces peuvent autoriser les distributions commerciales de sang, si elles veulent en avoir ou en autoriser. Cela n'a rien à voir avec l'Accord de libre-échange canado-américain. Je pense qu'il y en a une qui fonctionne à Montréal en ce moment. L'accord de libre-échange canado-américain n'est même pas en vigueur. Quel rapport cette clinique commerciale de sang qui existe à Montréal peut-elle avoir avec l'Accord de libre-échange? Pourquoi la députée persiste-t-elle à lancer ces accusations saugrenues et ridicules?

[Français]

LA COMMERCIALISATION DU SANG—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, sur la question du sang, nous savons fort bien que c'est déjà établi, à propos de la politique de privatisation de ce gouvernement, d'avoir une banque de sang privée à Montréal.

J'aimerais savoir précisément de la part du ministre, sans la rhétorique qui caractérise généralement ses interventions à la Chambre: Pourquoi les banques de sang commercialisées sont-elles inscrites dans les annexes de l'Entente de libre-échange? Pourquoi?

Une voix: C'est une bonne question, une excellente question!

• (1500)

[Traduction]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, permettez-moi de jeter un coup d'oeil à mon recueil.

À la page 502 de ces notes d'information, il est dit: «L'Accord de libre-échange n'institue pas de droits nouveaux pour la création de banques de sang commerciales. Au Canada, cette activité est exercée principalement par la Croix-Rouge à titre bénévole, et le sang est distribué gratuitement aux Canadiens. Le principe qui anime la Croix-Rouge du Canada est que le sang est donné par un Canadien à un autre. Il n'y a rien dans l'ALE qui menace ce principe. Il n'y a rien dans l'ALE qui empêche le gouvernement de prendre ultérieurement des règlements pour protéger ce principe». Voilà la situation en matière de sang, malgré tout ce que voudra prétendre la députée.

Mme Copps: Pourquoi est-ce que ce n'est pas dans l'accord?

M. Crosbie: Si vous voulez lire vous-même, venez le chercher.

[Note de l'éditeur: la députée de Hamilton-Est ayant traversé la Chambre, le ministre du Commerce extérieur lui remet un document.]

* * *

LES AÉROPORTS

LES TERRAINS DE STATIONNEMENT DE L'AÉROPORT D'EDMONTON

M. Gordon Taylor: Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministère des Transports a décidé de fermer le terrain de stationnement à prix modique de l'aéroport d'Edmonton, actuellement géré par Park 'n Ride, qui a livré une dure concurrence à son propre terrain de stationnement. Quand le ministre est entré en fonction, il a annoncé qu'il réexaminerait la situation.

Peut-il dire à la Chambre aujourd'hui s'il a pris une décision définitive?

Mme Copps: Il ne veut pas me le donner. C'est un faux jeton!

M. Dick: Stupide sorcière!

Mme Copps: Ne me traitez pas ainsi.

M. le Président: Les députés veulent entendre la réponse du ministre. Le ministre a la parole.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, les fonctionnaires du ministère des Transports ont reçu l'ordre de prolonger le bail de quelques mois jusqu'à ce que nous puissions procéder par appel d'offres. Nous croyons qu'il est plus juste que les intéressés puissent présenter des soumissions aussi tôt que possible.